INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 24 FÉVRIER 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 24 février 2021 par vidéoconférence. Par ailleurs, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent au siège social. Le processus de consultation publique écrite a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée de la consultation publique écrite, le mercredi 24 février 2021 à 14h00, **SONT PRÉSENTS** en vidéoconférence les membres de la Commission de la consultation publique écrite :

Madame Sylvie Surprenant, Mairesse de Sainte-Thérèse et préfète suppléante de la MRC
Vice-Présidente de la Commission de la consultation publique écrite

Monsieur Kamal El-Batal Directeur général et Secrétaire-trésorier
Membre de la Commission de la consultation publique écrite

Est aussi présents :

Les autres Membres du conseil

Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, Maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Est absent pour cause :

Monsieur Richard Perreault, Maire de Blainville et préfet de la MRC
Président de la Commission de la consultation publique écrite

PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-01
Projet de règlement n° 20-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire.

Madame la préfète suppléante et président ouvre l'assemblée de consultation à 14 heures,

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Monsieur Kamal El-Batal présente le projet de règlement 20-01

- ✓ **En octobre 2020,** la MRC a reçu de la **Ville de Sainte-Thérèse**, la résolution No 2020-420 demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier l'article 8.2.2 de son Schéma d'aménagement pour permettre la construction de nouveaux bâtiments résidentiels de faible densité (3 logements et moins) ainsi que la reconstruction de bâtiments résidentiels le long de l'emprise ferroviaire.

- ✓ **En novembre 2020,** la MRC a reçu de la **Ville de Rosemère,** la résolution No 2020-11-409 demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier le Schéma d'aménagement, plus spécifiquement l'article 8.2.2, afin de permettre la construction de nouveaux bâtiments de faible densité, incluant leur reconstruction, le long de l'emprise ferroviaire.

- ✓ **En novembre 2020**, lors de la séance du conseil, **un avis de motion** a été donné pour entamer le processus de modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD). Un calendrier a également été présenté aux membres du conseil lors de la séance.

- ✓ **En décembre 2020**, lors de la séance du conseil, le **Projet de règlement # 20-01** a été adopté ainsi que :
  - ➢ Document indiquant la nature des modifications;
  - ➢ Affichage d'une consultation écrite;
  - ➢ Création d'une commission pour la consultation et délégation au directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir de déterminer la période et les modalités de cette consultation.
    - o Composition : Préfet, Préfète suppléante et le Secrétaire-trésorier de la MRC. L'équipe sera accompagnée par madame Marcotty, Coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement (CATE).
    - o La période de la consultation publique écrite a été diffusée du **23 décembre 2020 au 23 janvier 2021** (voir avis public). Sur le site Web de MRC et également :
      1. un avis public dans les journaux et site Web et babillard (en lien avec le Projet de règlement #20-01)
      2. sur le site Internet l'avis de consultation écrite avec les liens pour :
         - ❖ le Projet de règlement #20-01
         - ❖ le Document indiquant la nature des modifications (1re adoption en décembre pour le Projet et 2e adoption lors de l'entrée en vigueur du Règlement)
         - ❖ la Présentation du projet en PowerPoint (PPT)
    - o Ce processus consultation publique écrite est conforme à l'arrêté ministériel #2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général et Secrétaire-trésorier de la MRC informe la vice-présidente de la commission et les membres du conseil qu'aucune question n'a été reçue par la MRC durant la période du délai municipal du 23 décembre 2020 au 23 janvier 2021.

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Madame la préfète suppléante déclare ensuite l'assemblée de consultation levée.

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

Sylvie Surprenant, Préfète suppléante
Vice-présidente de la commission

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

24 février 2021
Date